



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

23^e séance plénière

Jeudi 9 octobre 2014, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

*En l'absence du Président, M. Imnadze (Géorgie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point à l'ordre du jour 13 (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

(b) Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapports du Secrétaire général (A/69/62 and A/69/122)

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Des progrès considérables ont été accomplis depuis que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a été adopté au Caire en 1994. Le bien-être des personnes, soutenu par les principes de protection des droits fondamentaux, d'investissement dans la santé et l'éducation, de promotion de l'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, constitue l'idée-force du Programme. Vingt ans plus tard, les buts et les objectifs du Programme conservent toute leur validité.

Nous devons nous engager à relever les nouveaux défis concernant la population et le développement, eu égard à l'évolution de la thématique du développement.

La Malaisie, comme d'autres, estime que la situation actuelle de la population mondiale présente une diversité et des changements sans précédent, qui se reflètent dans les nouvelles tendances en matière de fécondité, de mortalité, de migration, d'urbanisation et de vieillissement. La poursuite de ces tendances démographiques et leurs conséquences vont offrir à la fois des possibilités et des défis pour la formulation et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Depuis l'adoption du Programme, le Gouvernement malaisien, par l'entremise du Ministère de la femme, de la famille et du développement des communautés, a élaboré et mis en œuvre un plan d'action national. Nous avons le plaisir d'annoncer que la Malaisie a atteint la plupart des objectifs et buts du Programme. Par ailleurs, nous mettons en œuvre de nouveaux programmes et politiques pour répondre à l'évolution des conditions socioéconomiques et aux nouveaux défis qui se posent afin que la Malaisie puisse devenir un pays développé à revenu élevé d'ici à 2020.

Notre stabilité politique, un contexte social harmonieux, l'unité et la force dans la diversité, une main-d'œuvre éduquée et formée, des ressources naturelles

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-56475(F)



Document adapté

Merci de recycler



abondantes et des partenariats efficaces avec les parties prenantes et les organisations non gouvernementales comptent parmi les facteurs clefs qui nous ont aidés à réaliser les objectifs du Programme ainsi que d'autres objectifs en matière de développement. Nous avons ainsi pu réduire sensiblement la pauvreté, assurer une participation économique plus équilibrée et élargir la couverture des services essentiels, tels les soins de santé et l'éducation, dans tout le pays.

Les programmes d'élimination de la pauvreté se sont avérés très efficaces, puisqu'ils ont permis de réduire la prévalence de la pauvreté, qui est passée de 8,7 % en 1994 à 1,7 % en 2012. Durant la même période, le taux d'extrême pauvreté est tombé de 2 à 0,2 %, une réussite attribuable à des initiatives sans exclusive d'élimination de la pauvreté, qui visaient à améliorer le bien-être immédiat et à offrir des activités génératrices de revenus en vue d'assurer des possibilités à long terme.

Le Gouvernement malaisien a accordé une attention particulière à l'éducation des femmes, comme en témoigne le taux de femmes inscrites en premier cycle dans les universités publiques, qui s'est élevé à environ 62 % des étudiants durant la période 2009-2012. En ce qui concerne l'année universitaire 2013-2014, 68,02 % des 41 573 nouveaux étudiants dans les universités publiques sont des femmes. Quant au taux de participation des femmes à la vie active, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de le faire passer à 55 % d'ici à 2015. Grâce aux programmes qu'elle a mis en œuvre, la Malaisie devrait réaliser son objectif, car le taux de représentation des femmes parmi la population active est passé de 46,8 % en 2010 à 52,4 % en 2013.

Il y a plus de cinq ans, le Gouvernement a annoncé son intention d'augmenter d'au moins 30 % le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le secteur public. Il nous est agréable d'indiquer aujourd'hui que l'application active de cette politique a permis d'accroître le pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans le secteur public, qui est passé de 18,8 % en 2004 à 33,7 % en 2013. Le même objectif a été fixé en 2011 pour le secteur des entreprises. Même s'il est possible de faire mieux à cet égard, nous observons des signes d'évolution encourageants. Pour commencer, le taux de représentation des femmes aux conseils d'administration des sociétés publiques d'investissement est passé de 9 % en décembre 2012 à 15,34 % en janvier 2014.

En Malaisie, le nombre de cas signalés de VIH n'a cessé de diminuer. Cependant, si l'épidémie a été initialement propagée principalement par les consommateurs de drogue, le nombre de cas de VIH attribués à des relations hétérosexuelles a augmenté – un phénomène qui touche largement les populations jeunes. Le Gouvernement a réagi en élaborant un plan stratégique national détaillé de lutte contre le VIH/sida pour la période 2011-2015. Le Plan stratégique national comporte une stratégie multisectorielle qui prend en compte la vulnérabilité des jeunes et fournit gratuitement un traitement initial à tous les patients dans les hôpitaux et centres de soins publics ainsi qu'une éducation et des services en matière de santé sexuelle et procréative. Il encourage également le dépistage du VIH sur la base du volontariat et l'accompagnement. S'agissant des cancers de l'appareil génital, la Malaisie a été l'un des premiers pays d'Asie à mettre en place un programme national de vaccination contre le virus du papillome humain à titre de mesure de prévention du cancer du col de l'utérus. Depuis son adoption en 2010, au total, 3,2 millions de dollars ont été alloués à la mise en œuvre du programme de vaccination dans les écoles. À ce jour, 672 970 écolières ont bénéficié du programme.

Même si nous avons réalisé presque tous les objectifs de la CIPD, nous évaluons constamment l'évolution des conditions socioéconomiques, notamment la baisse de la fertilité et le vieillissement de la population. Le taux de fertilité global en Malaisie est passé de 2,9 en 2000 à 2,1 en 2012. La baisse du taux de fertilité va avoir de profondes répercussions sur la taille et la composition de la population nationale. Elle va notamment provoquer une évolution structurelle profonde de l'âge de la population qui pourrait avoir un impact direct sur la population active à l'avenir. Cela étant, la Malaisie reconnaît l'importance et la nécessité de promouvoir une société multi-âges. Sachant que, selon les estimations, la Malaisie accédera au statut de pays vieillissant d'ici à 2030, le Gouvernement a élaboré, adopté et mis en œuvre une politique et un plan d'action nationaux à l'intention des personnes âgées. Cette politique et ce plan d'action prennent en compte les aspects sanitaires et socioéconomiques concernant les personnes âgées.

Pour terminer, je réitère l'engagement annoncé par la Ministre malaisienne des femmes, de la famille et du développement communautaire à la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Programme d'action de la CIPD. Alors que nous nous attaquons aux nouveaux défis liés à la population

et au développement, la Malaisie poursuivra le débat sur les objectifs du Programme et continuera de les mettre en œuvre.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines sont heureuses de participer à la présente séance consacrée à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à l'évaluation collective du niveau de mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, adopté il y a 20 ans. Notre participation aujourd'hui reflète l'attachement renouvelé des Philippines à la réalisation de la promesse de la CIPD.

Nous souhaitons partager les observations suivantes concernant la population et le développement aux Philippines. En ce qui concerne la dignité et les droits de l'homme, pour les Philippines, réduire et éliminer la pauvreté reste l'objectif politique principal de l'Administration du Président Benigno Aquino dans sa recherche de croissance durable. Conscient que les inégalités sociales et économiques touchent principalement les pauvres, le pays ne ménage pas ses efforts pour tirer parti de la croissance économique en créant des emplois et des moyens de subsistance durables et en fournissant des services de base à environ 4,2 millions de familles pauvres.

Les Philippines restent l'un des États qui promeuvent le plus activement l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Le statut économique et politique des femmes aux Philippines a été salué au Forum économique mondial en 2013 en tant que l'un des 10 plus favorables au monde. Notre politique nationale en matière d'égalité des sexes et de développement consacre au minimum 5 % du budget total de tous les organismes publics à la mise en œuvre d'interventions qui tiennent compte de ces questions. Mon pays appuie également des initiatives visant à éliminer la discrimination à l'égard des groupes de femmes et de filles les plus marginalisés, notamment ceux qui sont visés par de formes multiples et convergentes de discrimination fondée sur l'âge, le statut économique, la langue, l'ethnie, le handicap, l'orientation et l'identité sexuelles ainsi que d'autres catégories sociales.

Les Philippines continuent de promouvoir l'accès universel à des services de santé sexuelle et procréative de qualité et de défendre la santé et les droits en matière de santé procréative et sexuelle de tous les couples et de toutes les personnes. La constitutionnalité de la loi sur la parenté responsable et la santé procréative que nous avons adoptée en 2012 a été affirmée par la Cour

suprême. D'autre part, pour ce qui est de promouvoir l'accès universel aux soins de santé, les capacités institutionnelles des organismes gouvernementaux et de la société civile sont en train d'être mobilisées et renforcées en vue d'améliorer l'accès à un large éventail d'informations et de services de haute qualité en matière de planification familiale. Les Philippines appuient également toutes les initiatives visant à protéger et promouvoir le droit des adolescents et des jeunes d'accéder à des informations exactes, à une éducation sexuelle complète et aux services de santé en vue de promouvoir leur bien-être et leur santé tout au long de leur vie.

S'agissant des mouvements de populations et de la gestion urbaine, les Philippines ont mis en place les politiques nécessaires pour soutenir le droit des personnes à se déplacer à l'intérieur du pays. Nos politiques garantissent l'égalité des chances et l'accès à la protection sociale, aux services de base et à l'emploi ainsi que le droit d'utiliser les ressources naturelles. Nous nous efforçons également de répondre au besoin en matière de logement et d'infrastructures d'appui et de créer une base de données efficace en vue de satisfaire les besoins des migrants et des résidents locaux.

Notre gouvernement met un accent particulier sur la promotion et la protection des droits et du bien-être des 10 millions de Philippins vivant à l'étranger, qui, par des envois de fonds, ont injecté 22,8 milliards de dollars dans l'économie nationale en 2013. Il est souvent compris à tort que l'exportation de Philippins fait partie de notre politique. Ce n'est pas ce en quoi consiste notre politique. Notre politique vise à protéger tous les Philippins, où qu'ils se trouvent.

S'agissant de gestion de la population, les Philippines, conscientes qu'il s'agit de la ressource la plus cruciale du pays, s'efforcent, de façon rationnelle et volontaire, d'intégrer la dynamique des populations dans toutes les initiatives de développement, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et d'élaboration de stratégies de gestion.

Cela fait 20 ans que nous mettons en œuvre les décisions prises à la CIPD et nous sommes conscients qu'il reste des problèmes considérables à régler. Nous prêtons une attention particulière à la question de la promotion de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de sexualité et de procréation dans le pays.

Nous recommandons d'intégrer dans le programme de développement pour l'après-2015 les questions et recommandations figurant dans le rapport sur l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et dans la présente déclaration. Nous appuyons également pleinement le cadre de suivi du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 en tant que référence à l'établissement de rapports nationaux et mondiaux sur les progrès accomplis, ce qui pourra permettre de renforcer l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action effectués par l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, y compris la Commission de la population et du développement.

Enfin, nous saluons et appuyons le rapport du Secrétaire général (voir A/69/122), dont les conclusions et les recommandations doivent enrichir le débat relatif à l'après-2015.

M. Holtz (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir d'être présent ici aujourd'hui pour réaffirmer le plein appui du Royaume-Uni au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et aux examens qui ont suivi.

En 1994, au Caire, la CIPD a abouti à un accord qui a été une étape historique dans la reconnaissance du droit des personnes à prendre le contrôle de leur vie et a placé les personnes au cœur du développement durable. Le Royaume-Uni est fier d'avoir ardemment défendu les buts et principes de la CIPD au cours de ces 20 dernières années, en reconnaissant notamment l'importance fondamentale de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, y compris l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de sexualité et de procréation, en tant qu'éléments essentiels du développement durable.

L'anniversaire de la CIPD et le processus d'examen de cette Conférence nous donnent l'occasion de nous arrêter sur les progrès importants enregistrés à cet égard depuis 1994, des réalisations qui ont donné à des millions de femmes et d'hommes les moyens de prendre des décisions personnelles importantes sur leur vie, y compris leur santé en matière de sexualité et de procréation, sans discrimination, contrainte ou violence.

Toutefois, ce processus a également mis en lumière tout ce que nous devons encore faire pour appliquer pleinement les principes énoncés dans le Programme

d'action de la CIPD. Des millions de femmes et de filles dans le monde ne sont toujours pas en mesure de décider si elles veulent ou non avoir des enfants, et combien, et elles n'ont pas la possibilité de vivre une grossesse et un accouchement dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. Un trop grand nombre d'entre elles n'ont pas accès à l'éducation sexuelle complète nécessaire pour prendre des décisions en connaissance de cause concernant leur corps et leur vie. Priver les femmes et les filles de la possibilité de prendre ces décisions empêche non seulement les personnes mais aussi les familles, sous toutes leurs formes, ainsi que les communautés et les sociétés dans leur ensemble de développer pleinement leur potentiel.

Nous savons – et les informations fournies dans le cadre de cet examen le soulignent également – que nous ne pouvons pas parvenir à un développement durable si la discrimination et la marginalisation règnent et si des membres de la société se voient refuser des chances en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance ethnique, de leur âge, d'un handicap ou de tout autre motif. En 2014, la non-discrimination et le droit des personnes à vivre à l'abri de la violence ne devraient pas être une aspiration lointaine mais une réalité.

La mutilation génitale féminine et les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés constituent deux obstacles très importants à l'autonomisation des femmes et des filles, comme le reconnaît le Programme d'action de la CIPD. En juillet, c'est avec une très grande fierté que le Royaume-Uni a organisé, conjointement avec l'UNICEF, le Sommet de la fille 2014, dans le but d'appuyer et d'intensifier les efforts déployés dans le monde pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles et continuer de bousculer les normes sociales, les coutumes et les traditions contraires à l'exercice de leurs droits par des personnes de tous âges. Nous considérons que la culture et les traditions ne doivent jamais être une raison invoquée par les États Membres pour rejeter leur responsabilité de promouvoir et de protéger les droits de leurs citoyens.

À l'avenir, nous devons également envisager de quelle façon nous pourrions, en tant que communauté internationale, continuer de travailler ensemble pour atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD. Nous devons nous rappeler, au moment où les États Membres continuent d'élaborer le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015,

que nous disposons déjà d'un important programme de développement, établi en 1994, et que, 20 ans plus tard, il n'a toujours pas été mis en œuvre dans son intégralité, dans aucune région du monde. Il s'agit d'un programme universel que nous devons tous nous engager de nouveau à mettre en œuvre.

Le rapport sur l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et le rapport du Secrétaire général (A/69/122), présentés au cours de cette année importante pour l'examen de cette question, sont des contributions essentielles qui éclairent et orientent nos discussions sur les priorités au-delà de 2015. Nous tenons à remercier le Fonds des Nations Unies pour la population, la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Bureau du Secrétaire général pour le travail considérable qu'ils ont réalisé pour établir la version définitive de ces rapports, et tout au long de l'année d'ailleurs.

Les conclusions régionales du processus d'examen constituent selon nous un programme de travail clairvoyant qui, s'il est accepté sans réserve, peut permettre aux États Membres de répondre aux besoins et aux aspirations de leurs populations, y compris l'exercice de leurs droits et l'amélioration de leur bien-être et de leur capacité d'adaptation, et de parvenir à un véritable développement durable. Nous appelons le système des Nations Unies à se servir des conclusions et des recommandations de ce processus d'examen comme de références clefs pour renforcer l'appui de l'ONU aux États Membres à tous les niveaux dans le cadre de notre effort collectif d'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit porteur de transformation dans la vie des gens et qui n'oublie personne.

Pour terminer, je réaffirme la volonté du Royaume-Uni de concrétiser le projet défini au Caire et d'honorer la promesse qui y a été faite, dans l'intérêt de tous, et de continuer d'appuyer la CIPD au-delà de 2014.

M. Andrianarivelo-Razafy (Madagascar) : L'honneur m'échoit de représenter la République de Madagascar à cette séance historique consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Les cinq années de crise politique que Madagascar a vécues ont laissé le peuple malgache exsangue. L'extrême pauvreté touche particulièrement

les femmes et les jeunes en milieu rural. En effet, la non-intégration du concept de population dans tout plan de développement explique cette situation et rend vulnérable une grande majorité de la population malgache. Dans la mise en œuvre de la nouvelle politique générale de l'État, le Gouvernement malgache ne ménagera aucun effort pour réaliser le recensement général de la population ainsi que pour intégrer la dimension « population » dans le futur plan national de développement.

Madagascar s'applique également à redynamiser son cadre institutionnel à travers l'exploitation des études pluridisciplinaires relatives aux caractéristiques de la pauvreté. Bien que des défis immenses subsistent, les nouveaux dirigeants et le peuple malgaches affichent leur détermination à redoubler d'efforts en priorisant le développement des secteurs sociaux, en l'occurrence, le système éducatif et celui de la formation professionnelle, la santé et la nutrition, l'accès à l'eau potable, la protection sociale, la création d'emplois et la préservation de l'environnement.

Des réalisations significatives sont déjà enregistrées par le pays. Parmi elles figurent l'élaboration d'un cadre juridique pour répondre aux besoins des personnes âgées, la mise à jour des politiques de développement dans les secteurs de la santé et de la jeunesse ainsi que l'exploitation des données issues des enquêtes et des études anthropologiques auprès des ménages, lesquelles permettent d'approfondir l'étude sur la pauvreté, l'état nutritionnel, la situation sanitaire de la mère et de l'enfant et l'autonomisation des femmes.

Malgré les difficultés, Madagascar a toujours adhéré au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire en 1994, ainsi qu'aux différentes réunions issues de ce Programme, dernièrement, la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement en avril 2014, ici, à New York.

Le développement du pays est en bonne voie. La politique générale de l'État, qui a défini la vision « Madagascar, État moderne et prospère » lance des défis et des orientations stratégiques concernant l'accès aux services sociaux de base, entre autres la priorité à la santé maternelle et infantile et la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics. Le Plan national de développement est en cours d'élaboration. Il mettra l'homme, en harmonie avec son milieu, au centre des préoccupations, pour la

cohérence et la durabilité des actions. Le Plan national de développement intégrera aussi les dimensions essentielles du développement : population, genre, changement climatique et développement durable.

Madagascar fait face à des défis immenses mais réalisables, en l'occurrence la mise en place d'un système de protection sociale efficace et harmonisé, le renforcement de la réinsertion professionnelle, sociale et économique de la population à travers la réduction du secteur informel, ainsi que l'amélioration de la gouvernance des affaires publiques.

Je saisis cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à l'endroit de tous nos partenaires qui, pendant la crise, ont apporté leur contribution à l'allègement de la souffrance du peuple malagasy. Aujourd'hui, la population malgache est décidée à avancer vers le développement inclusif et durable. Battante et déterminée, elle entend surmonter tous les obstacles. Sur cette lancée, le peuple malgache compte sur votre soutien et sur votre compréhension afin que ses aspirations à des résultats concrets et tangibles puissent être réalisées.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais féliciter le Secrétaire général d'avoir organisé avec succès la vingt-neuvième session extraordinaire consacrée à la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014 en vue d'évaluer l'état de mise en œuvre du Programme d'action et de relancer la politique d'appui aux mesures nécessaires pour la pleine réalisation de ses buts et objectifs. Nous lui savons gré aussi de ses rapports (A/69/62 et A/69/122). C'est un honneur pour moi de faire connaître les vues du Gouvernement royal du Cambodge sur les progrès enregistrés et les défis à relever, et de faire des observations à ce sujet.

Le Cambodge a enregistré des progrès considérables depuis qu'il a affirmé son attachement au Programme d'action de la CIPD, notamment en matière de réduction de la mortalité maternelle, du déclin de la fécondité, de l'égalité des sexes et de l'endigement de la propagation du VIH. Saisissant cette occasion, nous tenons à confirmer notre détermination à redoubler d'efforts en vue d'améliorer dans les années à venir les conditions de vie de notre population en assurant équité et dignité, et de réaliser une croissance économique continue et un développement durable sans exclusive.

Nous tenons à remercier le système des Nations Unies qui, sous l'égide du Fond des Nations Unies pour la population, a travaillé étroitement avec le Gouvernement royal du Cambodge sur un processus d'examen par le biais d'une enquête mondiale et d'une série de consultations et d'examen menés dans la région Asie-pacifique. Il a aussi appuyé les consultations nationales, notamment avec la société civile, en vue de l'élaboration du Plan directeur pour la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

Nous approuvons l'examen opérationnel de la mise en œuvre du Programme d'action fondé sur les meilleures données et analyses. Nous nous félicitons aussi de ce que le rapport national du Gouvernement royal du Cambodge sur l'état et les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action ait été reconnu conforme à la résolution 65/234 sur la suite à donner à la CIPD au-delà de 2014.

Dans notre rapport national, nous avons montré que le Cambodge a énormément progressé en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de développement nationales et de stratégies sectorielles clefs afin de parvenir à un meilleur bilan en matière de développement, en mettant l'accent sur les aspects suivants. Nous nous sommes attelés à renforcer le capital humain, guidés par les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme, et avons redoublé d'efforts pour améliorer l'égalité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes. Nous sommes en train de régler la question des droits liés à la santé sexuelle et procréative des adolescents, de forger des partenariats avec la société civile et le secteur privé et d'encourager l'intégration de la dynamique des populations et des tendances démographiques dans la planification du développement et la prise de décisions.

Après des déclin substantiels de la fécondité et de la mortalité, le Cambodge se trouve actuellement en phase de transition démographique rapide. La main-d'œuvre augmente avec l'arrivée sur le marché d'un grand nombre de jeunes en âge de travailler. Soutenu par des politiques appropriées dans tous les secteurs, ce phénomène pourrait assurer au pays de larges dividendes démographiques aux fins d'un meilleur développement économique.

Conscient de l'impact de la dynamique des populations, de la santé procréative et de l'égalité des sexes sur la pauvreté, le Gouvernement royal du Cambodge s'efforcera encore d'améliorer les

conditions de vie de sa population. Il continuera de renforcer l'intégration des objectifs ayant trait à la population et au développement dans un processus élargi de développement inclusif, par la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique quinquennal de développement national. Le plan est formulé de façon à faire face aux nouveaux défis en matière de population et de développement et d'évolution de la thématique du développement.

Malgré les progrès faits dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action et des objectifs du Millénaire pour le développement, des retards notables sont encore enregistrés dans la mise en œuvre de divers aspects du Programme d'action. Tout en reconnaissant qu'il importe de préserver les acquis de la CIPD, nous devons aussi relever les nouveaux défis concernant la population et le développement et l'évolution de la thématique du développement. C'est pourquoi nous réaffirmons notre détermination au plus niveau politique à atteindre les buts et objectifs du Programme d'action de la CIPD.

Un partenariat plus solide est nécessaire pour atteindre ces objectifs. Cela est absolument essentiel. Nous demandons aux États Membres de reconnaître que la mise en œuvre du Programme d'action requiert la mobilisation de ressources adéquates aux niveaux national et international. Les pays ont besoin de ressources nouvelles et supplémentaires de tous les mécanismes de financement disponibles, notamment les sources multilatérales, bilatérales et privées. Cela est absolument essentiel pour la mise en valeur des ressources humaines indispensables à la pleine mise en œuvre du Programme d'action. Cela inclut la formation, l'échange de données d'expériences et de savoir-faire, le transfert de connaissances et l'assistance technique en vue du développement des capacités. Le développement des capacités doit s'accompagner du renforcement des capacités institutionnelles, à savoir notamment les capacités de planification, de gestion et de suivi.

Pour maintenir la dynamique et préserver les acquis obtenus en 20 ans de mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, les recommandations issues de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà 2014 devraient continuer de figurer en bonne place dans les dialogues établis par le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et dans tous les cadres et instruments pouvant façonner le nouveau programme international

de développement. Le Gouvernement royal cambodgien appelle les États Membres et la société civile à n'épargner aucun effort et à plaider en faveur d'engagements plus forts et plus audacieux afin de veiller à ce que ce soit bien le cas.

Pour accompagner les pays en développement dans leurs efforts visant à poursuivre l'application du Programme d'action, il est crucial d'accorder la priorité absolue à la poursuite du renforcement des capacités nationales, de telle manière qu'au niveau national, les gouvernements puissent véritablement s'en approprier la mise en œuvre. Si l'on veut que les pays en développement puissent mettre pleinement en œuvre le Programme d'action au-delà de 2014, il est absolument indispensable de mobiliser des ressources de toutes provenances et d'utiliser de manière efficace ces financements.

Dernier point, mais non le moindre, le Gouvernement royal cambodgien est favorable à ce que le Programme d'action de la CIPD soit mis en œuvre de manière continue et plus efficace dans les années à venir. Nous nous félicitons des conclusions de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée sur la suite à donner au Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 et le programme de développement pour l'après-2015. Nous encourageons tous les États Membres non seulement à prendre acte de l'ensemble des progrès accomplis à ce jour concernant le Programme d'action, mais également à reconnaître la nécessité de continuer à le mettre en œuvre pour assurer un avenir radieux aux générations futures.

M. Chinyonga (Zambie) (parle en anglais) : La Zambie rappelle avec satisfaction les conclusions de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite à donner au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014, notamment des engagements pris par les dirigeants du monde, ainsi que de la décision de l'Assemblée de prendre note des débats de la session sur les conclusions et les recommandations du rapport sur l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Nous sommes heureux d'avoir contribué à l'enquête mondiale menée dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD en vue de déterminer la suite à donner au Programme après 2014, enquête qui a mis en lumière les progrès accomplis et les difficultés qui continuent d'entraver l'application du Programme d'action de la CIPD.

Nous réaffirmons notre appui aux opinions exprimées dans le contexte de l'examen régional africain de la mise en œuvre de la CIPD au-delà de 2014, à l'occasion duquel nous avons voté pour l'adoption du plan d'action régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Nous soulignons une nouvelle fois à quel point il importe de tirer parti des atouts démographiques de l'Afrique compte tenu de la jeunesse de sa population. La Zambie tient à souligner que l'examen de la CIPD au-delà de 2014 présente des liens et des ramifications non négligeables avec l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi qu'avec le programme de développement pour l'après-2015. Nous appelons à consolider les acquis par la prise en compte des conclusions et recommandations issues de l'examen.

Comme nous l'avons souligné pendant la session extraordinaire, la population zambienne est jeune. En conséquence, le Gouvernement zambien, avec l'appui de diverses parties prenantes, a accordé la priorité aux investissements visant à répondre aux besoins de développement des jeunes. Ces investissements concernent notamment l'enseignement supérieur, puisque le Gouvernement zambien investit dans les infrastructures de l'enseignement secondaire et tertiaire afin de satisfaire les besoins en études supérieures de sa population jeune. Deuxièmement, le Gouvernement a intégré une éducation sexuelle complète aux programmes scolaires afin de faire en sorte que la population ait accès à des informations appropriées en fonction des tranches d'âge et soit à même de prendre des décisions et de faire des choix de vie en toute connaissance de cause.

La troisième priorité consiste à tirer parti des atouts démographiques. Le Gouvernement zambien dirige actuellement une étude nationale sur les atouts démographiques qui permettra de recenser les avancées économiques réalisées grâce à des investissements audacieux et stratégiques dans la santé, l'éducation et la création d'emplois. La quatrième priorité concerne les services à la jeunesse. Le pays continue d'investir dans les besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative et de droits de la procréation, en fournissant des informations et des services ciblés aux jeunes générations.

Cinquièmement, pour mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, le Gouvernement coordonne une initiative multisectorielle pour lutter contre les mariages de

mineurs, qui restent très nombreux. En plus de nous attaquer aux aspects socioculturels qui sous-tendent ce problème, nous discutons actuellement d'un projet de loi sur le mariage, qui envisage, entre autres, de fixer officiellement, en droit coutumier comme en droit écrit, l'âge du mariage à 18 ans et d'exiger le consentement des deux parties. Tous les mariages, qu'ils soient coutumiers, civils ou religieux, devront dorénavant être enregistrés une fois qu'ils réuniront les critères prédéterminés.

Sixièmement, notre politique nationale pour la jeunesse a été révisée pour tenir compte des difficultés nouvelles et émergentes auxquelles les jeunes sont confrontés.

Le Gouvernement zambien souligne qu'il n'y a pas de développement constructif possible tant que les questions fondamentales relatives à la problématique hommes-femmes, en particulier la question de l'autonomisation des femmes, qui continuent de freiner le développement n'auront pas été réglées. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes occupent donc une place centrale dans le programme de développement de la Zambie. La politique nationale révisée sur l'égalité des sexes reste l'outil principal utilisé par le Gouvernement pour améliorer la condition de la femme. Les inégalités entre les sexes sont exacerbées par des normes socioculturelles qui empêchent les femmes d'avoir un accès égal à l'éducation, à la santé et au marché du travail. Bien que le pays soit parvenu à la parité en matière d'éducation, il nous reste beaucoup à faire pour garantir l'égalité d'accès dans d'autres secteurs du développement, notamment l'enseignement supérieur. Pour atteindre ces objectifs, des cadres législatifs et politiques ont été mis en place.

La Zambie reconnaît que la santé sexuelle et procréative et les droits de la procréation sont indispensables pour permettre à chacun de vivre de façon digne et de contribuer au développement durable en concrétisant son potentiel individuel. L'accès universel aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation dépendra d'un renforcement global des systèmes de soins de santé, qui devront élargir leur couverture et être plus complets. Le Gouvernement reste déterminé à accroître l'enveloppe budgétaire consacrée à la santé, avec un accent particulier sur les femmes et les enfants, et à élargir l'accès aux services de planification familiale. La Zambie procède à cet égard aux investissements notables suivants.

Premièrement, la Zambie concrétise les engagements pris au Sommet de Londres sur la planification familiale, en 2012, notamment en doublant le budget consacré aux produits de planification familiale, en s'employant à répondre à tous les besoins jusqu'ici insatisfaits en matière de planification familiale, et en améliorant la couverture universelle grâce à des options plus larges et à un accès renforcé, en particulier pour les populations mal desservies. Deuxièmement, elle investit dans la construction de 650 dispensaires dans tous les districts du pays afin que les services de santé soient plus proches de la population, en particulier dans les zones rurales. Troisièmement, elle procède à la décentralisation de ce secteur.

La Zambie réaffirme son attachement à la résolution adoptée à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement, qui appelle à l'application intégrale du Programme d'action et à la prise de mesures dans des domaines clefs pour la poursuite de sa mise en œuvre au-delà de 2014, tels la santé sexuelle et procréative, les droits procréatifs, la population et le développement, l'éducation, et l'égalité et la parité des sexes. Ces domaines sont intimement liés à l'élimination de la pauvreté et à l'instauration du développement durable.

La Zambie salue l'appui apporté par nos partenaires de coopération, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, dans l'application du Programme d'action de la CIPD. À cet égard, nous avons l'intention de défendre les conclusions de la session extraordinaire dans tous les organes de l'ONU, notamment au Comité exécutif et à la Commission de la population et du développement, et de soutenir la poursuite de la mise en œuvre du programme de la CIPD dans tous les pays, en tenant compte des conclusions et des recommandations de l'examen du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014.

M. Baaro (Kiribati) (*parle en anglais*) : Vingt années se sont écoulées depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire. Nous pouvons tous convenir que beaucoup a été fait et accompli, comme le fait observer le rapport publié récemment sur l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Toutefois, le rapport indique qu'il faut faire bien davantage. La répartition inéquitable des acquis obtenus dans le cadre du Programme d'action de 1994 demeure un problème majeur, rendu plus aigu

par l'évolution constante du paysage du développement mondial et des besoins et exigences de nos sociétés et de nos peuples.

Tous les pays étudiés dans le cadre de l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014 étaient porteurs de messages très clairs et cohérents. Ils ont notamment insisté sur la nécessité d'éliminer d'urgence les inégalités sous toutes leurs formes, sur l'importance d'une prise en considération, dans notre programme de développement, des caractéristiques démographiques et de la dynamique de nos populations et sur le fait qu'investir dans notre population – jeune ou âgée, femmes et filles, hommes et garçons – est d'une importance primordiale. Le message sous-jacent de la Conférence du Caire reste tout aussi valable aujourd'hui qu'il l'était il y a 20 ans. Ce n'est pas une affaire de chiffres. C'est une affaire de personnes. Il s'agit de vous et moi, de nos enfants et des enfants de leurs enfants.

En 1994, nos dirigeants ont fait preuve d'innovation et de courage en formulant et en promouvant le Programme d'action du Caire. Aujourd'hui, nous devons continuer à faire ce qui est juste et bien pour la population – au sens de population mondiale – car ce qui était important et ce qui a été dit il y a 20 ans demeure d'actualité aujourd'hui. Notre responsabilité ne se borne pas aux frontières qui définissent ce que nous sommes en tant que nations, elle doit aussi englober ce que nous sommes en tant que citoyens du monde, du même village planétaire.

Investir dans notre population, c'est investir dans notre avenir pour que nos enfants et leurs enfants puissent vivre une vie libérée des préjugés, une vie où ils aient la possibilité de faire des choix éclairés, une vie où ces choix soient facilités et soutenus par des services disponibles, une vie sans entraves les empêchant de revendiquer ce qui leur revient de droit, comme les produits de première nécessité, et une vie qu'ils considèrent comme la leur, qui ne nuise pas à autrui et à laquelle autrui ne nuise pas. En outre, investir dans notre population met en lumière les liens étroits qui existent entre la nécessité de préserver notre environnement dans l'intérêt des générations futures et l'impératif de veiller à ce que la seule planète dont nous disposons, la Terre, soit préservée pour pouvoir soutenir la vie des générations futures.

Il y a deux semaines s'est achevée l'une des conférences les plus fructueuses qu'aient convoquées le Secrétaire général sur les changements climatiques.

Nous applaudissons à cette initiative très constructive de la direction et du Secrétaire général. Ceux d'entre nous qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques se félicitent des engagements et de l'attention renouvelés des États Membres à l'appui des ambitions annoncées par le Secrétaire général et de ses appels à l'action. Le véritable enjeu, maintenant, consiste à traduire ces engagements et ces ambitions en action sur le terrain.

Au cours de cette conférence, il nous a été donné d'entendre la voix touchante d'une jeune femme très talentueuse, Kathy, poétesse venue de notre région du monde : des îles Marshall. Nous pouvions y entendre l'appréhension, l'inquiétude et la voix de toutes les mères des pays de faible altitude comme le nôtre, qui se lamentent face à ce que l'avenir réserve probablement à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants en raison des changements climatiques. Et certainement, nous partageons ou nous devrions partager, nous membres de cette famille des nations, tout comme ces millions de mères, à l'instar de Kathy, de par le monde, le même objectif à terme : léguer à nos enfants et à nos petits-enfants un avenir meilleur que celui que nous avons hérité de nos ancêtres.

Je suis sûr que ceux qui sont présents ici conviennent également que nous devons mettre l'accent sur les objectifs de développement durable et sans exclusive en cours d'élaboration dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Notre monde d'aujourd'hui est tout aussi divers que notre monde d'hier, d'une diversité qui va des différents niveaux de développement aux problèmes de sécurité, en passant par la croissance économique, la démographie, les réalités physiques et géographiques, pour ne citer que quelques exemples.

Toutefois, cette diversité ne doit pas être un facteur de division sur la voie d'un nouvel ordre mondial économique et de développement. Cette diversité est justement la raison essentielle pour laquelle il nous faut un nouveau cadre de développement. Nous avons atteint un stade de développement mondial où nous ne pouvons plus ignorer les corrélations complexes entre notre trajectoire de développement nationale et la trajectoire de nos voisins et du monde dans son ensemble. Ignorer ces corrélations complexes revient à ignorer nos concitoyens de par le monde qui sont ou seront marginalisés et qui sont ou deviendront vulnérables, alors qu'ils ne l'ont ni provoqué ni voulu.

À titre d'exemple, la fonte des gigantesques couches de glace de la région arctique provoquée par les changements climatiques n'aura pas uniquement des effets graves sur la vie dans la région arctique, elle entraînera également la disparition des générations futures de l'autre bout du monde, en particulier de ceux qui vivent dans les pays insulaires les plus vulnérables des atolls de faible altitude comme mon pays, qui est actuellement en première ligne face aux changements climatiques et à la montée du niveau des mers. Et s'il est vrai que nous sommes en première ligne aujourd'hui, quand nous tomberons, d'autres se trouveront en première ligne, notamment les très nombreux millions d'habitants des établissements humains, communautés, villes et métropoles situés dans les basses zones côtières autour du globe.

Une action mondiale immédiate et urgente s'impose, dès maintenant, face aux changements climatiques. Les changements climatiques sont une question de survie. Ils sont une question de sécurité, de droits fondamentaux et de dignité humaine. En les reconnaissant comme tels, nous plaiderons pour l'objectif énoncé dans le rapport sur l'examen mondial de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, à savoir : assurer un développement durable en mettant les droits fondamentaux de tous et le bien-être de chacun au cœur du futur programme de développement.

C'est maintenant qu'il faut agir. La question n'est plus de savoir ce qui a causé les changements climatiques et qui est responsable. La question est de savoir ce que nous pouvons faire individuellement et collectivement à ce sujet, en bons citoyens du monde. L'avenir de notre population globale et l'avenir de notre monde dépendront de politiques visionnaires et novatrices. Il nous faut des dirigeants qui comprennent les obstacles et reconnaissent les difficultés qui s'opposent à une répartition équitable des acquis. Surtout, il nous faut des dirigeants qui prennent les mesures nécessaires pour relever ces défis et surmonter ces obstacles afin que personne ne se retrouve dans une situation encore plus défavorable et qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.

Le débat d'aujourd'hui a un rapport très étroit avec les délibérations que nous avons eues il y a un mois au Samoa, à la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, et il y a deux semaines, au Sommet sur les changements climatiques, ici, au Siège, ainsi que pendant le débat général qui a suivi. Nous avons atteint le stade actuel

grâce aux objectifs du Millénaire pour le développement et nous entendons prôner un cadre de développement pour l'après-2015 qui non seulement fasse fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, mais offre en outre une réponse aux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, dans le plein respect de la diversité du monde, mise à profit dans un programme de développement durable et sans laissés-pour-compte.

Il est impératif que nous agissions maintenant et que nous œuvrions main dans la main à la réalisation de nos objectifs du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. À cet égard, il est de la plus haute importance que l'ONU montre fermement la voie. Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population d'avoir plaidé en faveur d'un plan directeur visionnaire et exhaustif englobant, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, non seulement les problèmes non résolus d'hier, mais également ceux d'aujourd'hui et de demain, tels que les changements climatiques.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de participer au débat sur le point 13 b) de l'ordre du jour, qui est étroitement lié à l'amélioration des conditions de vie de nos peuples et de notre communauté mondiale des nations. Cette année marque le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire, et le moment est venu pour nous d'en dresser le bilan. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/69/62*), les données et les évaluations les plus récentes confirment que le consensus auquel nous sommes parvenus au Caire en 1994 reste valable aujourd'hui encore.

Les Maldives sont fières des succès qu'elles ont remportés au cours des dernières décennies. Dans les années 80, les Maldives se situaient parmi les 20 pays les plus pauvres du monde. En 2011, nous avons été admis à sortir de la catégorie des pays les moins avancés -le troisième pays à le faire. Nous avons réduit le taux de mortalité maternelle de 500 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 13 pour 100 000 naissances vivantes en 2012, et celui de la mortalité infantile de 34 pour 100 000 naissances vivantes à 9 pour 100 000 naissances vivantes, respectivement. Nous maintenons un taux d'alphabétisation de 98 % depuis 30 ans. Au titre de la Loi sur l'emploi de 2008, nous offrons un congé de maternité payé de trois mois

pour les mères qui travaillent, et avons toujours garanti un salaire égal pour un travail égal.

Nous avons entièrement réalisé cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement, et sommes sur la bonne voie pour atteindre les trois autres. Tandis que certains problèmes émergents se font de plus en plus sentir, les vieux défis subsistent. Comme nous sommes un petit État insulaire en développement, les changements climatiques menacent de saper nos acquis en matière de développement et rendent chaque fois plus difficile la réalisation de progrès sur les questions traitées par la CIPD. La distribution égalitaire des revenus demeure un défi de tous les instants. Alors que les femmes maldiviennes sont parmi les plus émancipées de l'Asie du Sud, jouissant d'un accès sans entrave à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la mobilité sociale, elles ont peu de chances d'autonomisation économique, et la violence sexuelle reste également un problème. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement a adopté une politique de tolérance zéro face à la violence à l'égard des femmes.

Le Gouvernement est en train de promulguer une loi sur l'égalité des sexes qui instaurera un cadre juridique permettant de lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement a conçu une stratégie nationale globale en matière de santé procréative afin de garantir l'accès à des soins de santé procréative rapides, adaptés et de qualité. En outre, nous estimons qu'il convient d'améliorer la sensibilisation du public et l'éducation sur le VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles, et d'encourager des comportements sains et responsables.

Répondre aux besoins des jeunes du pays est l'une des grandes priorités du Gouvernement maldivien. Les enfants et les jeunes représentent 44 % de la population des Maldives. Le chômage, en particulier le chômage des jeunes, qui engendre une vaste gamme de problèmes, comme la toxicomanie et la délinquance, est source de grave préoccupation pour l'ensemble de la population et pour le Gouvernement. De grands projets ont été annoncés, tels que la création d'une cité des jeunes, appelée à devenir un vaste centre de l'emploi et de l'innovation, et dont les travaux sont en passe d'être réalisés.

Des programmes permettant d'identifier, d'aider et d'autonomiser les groupes vulnérables ont été formulés. En vertu d'un programme-cadre dont la vision est qu'aucun enfant ne doit être laissé pour compte, les enfants les plus exposés à des risques reçoivent les

soins et l'appui dont ils ont besoin, de sorte que tous les enfants peuvent réaliser pleinement leur potentiel. Les Maldives sont connues pour élaborer des politiques fondées sur des données statistiques. Le mois dernier, nous avons entamé un nouveau recensement national, qui sera déterminant pour nous aider à comprendre la véritable situation actuelle de la population du pays, ses points forts ainsi que d'autres paramètres. Fait nouveau, la collecte de données et de statistiques sur la population migrante permettra au Gouvernement de prendre des mesures supplémentaires en vue de protéger et de servir les intérêts des travailleurs migrants qui, d'après certaines estimations, représentent plus d'un tiers de la population locale.

Les Maldives estiment qu'il faut prendre en considération les données et les preuves dont nous disposons aujourd'hui pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Le développement durable doit tenir compte des limites écologiques de la planète de manière à ce que les populations puissent jouir des droits de l'homme et de la dignité élémentaires et connaître le bien-être socioéconomique. À cet égard, nous appelons une fois de plus à inclure le rapport du Secrétaire général ainsi que les conclusions de l'examen régional dans les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015.

Aux Maldives, nous sommes fermement convaincus que la ressource la plus précieuse d'un pays est sa population. Cela est d'autant plus vrai pour un petit pays comme les Maldives, dont les ressources naturelles sont limitées. Sans développement humain, le développement durable ne saurait se réaliser. Nous restons pleinement attachés à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Nous croyons en notre population, en particulier les jeunes et les femmes, ainsi qu'à la pleine réalisation de son potentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de la tenue de la vingt-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

Le Saint-Siège est conscient des nombreux défis auxquels la communauté internationale continue d'être

confrontée pour atteindre l'objectif visant à réaliser un meilleur développement économique et social durable pour tous. Par conséquent, tout en constatant que des progrès importants ont été réalisés au cours des 20 dernières années pour réduire le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, le Saint-Siège demeure profondément préoccupé par le fait qu'1,2 milliard de personnes, soit 15 % de la population mondiale, vivent encore dans l'extrême pauvreté.

Ma délégation est convaincue que les plus démunis à travers le monde méritent et espèrent des résultats encore plus probants. Nous devons donc refuser de nous satisfaire des résultats actuels, et continuer d'aller de l'avant afin de consolider les acquis et d'obtenir encore davantage de résultats dont pourront profiter les laissés pour compte. Sortir les populations de l'extrême pauvreté est pour elles la meilleure garantie de pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux et de leur dignité.

Ma délégation tient à rappeler que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) demandait aux États de promouvoir et de consolider la famille en tant que composante essentielle des efforts visant à parvenir à un plus grand développement socioéconomique. Les gouvernements et la communauté internationale ont été invités à accorder une plus grande attention aux familles pauvres et à celles qui sont victimes de la guerre, de la sécheresse, de la famine, des catastrophes naturelles, de la discrimination et de la violence sous toutes ses formes, et à manifester une plus grande solidarité à leur égard. Il ne faut ménager aucun effort pour que celles-ci restent unies, pour les réunir en cas de séparation, et pour leur garantir l'accès à des programmes destinés à soutenir et à aider les plus vulnérables.

Même si les individus et les peuples se déplacent depuis des temps immémoriaux, les migrations sont vraiment devenues un phénomène contemporain. Pourtant, trop souvent, les décideurs et une grande partie de la société ne voient ces migrations que sous un jour négatif. Les stéréotypes négatifs appliqués aux migrants sont utilisés pour promouvoir des politiques préjudiciables à l'exercice de leurs droits et de leur dignité. De plus, les migrants, notamment les femmes et les enfants, sont souvent victimes de la traite des êtres humains. Ces questions requièrent toute notre attention lorsque nous nous attaquons aux problèmes concernant la population et le développement. Il doit y avoir un moyen de mettre un terme à cette tragédie, et nous devons le trouver.

La CIPD reconnaît que l'accès universel à une éducation de qualité est le moyen le plus efficace de promouvoir un développement économique, social et politique durable. Il va sans dire que l'accès des femmes et des filles à tous les niveaux d'éducation est au cœur même de l'autonomisation des femmes dans la société et de la promotion de l'égalité entre les deux sexes.

Tout comme l'éducation, la santé est un pilier du véritable développement. Les établissements de santé de l'Église catholique dans le monde entier restent attachés à assurer à tous le droit à des soins de santé efficaces, équitables et moralement responsables. Toutefois, nous notons également que le rôle de la CIPD dans le domaine de la santé maternelle est parfois utilisé pour promouvoir des droits en matière de santé procréative qui sont préjudiciables à la vie humaine en gestation et aux besoins complets des femmes elles-mêmes. Les efforts déployés pour remédier à la mortalité maternelle et infantile, soigner la fistule obstétricale et les maladies sexuellement transmissibles, fournir des soins prénataux et anténataux, et traiter d'autres questions de santé, sont parfois compromis par des politiques qui ne tiennent pas compte du droit à la vie de l'enfant à naître.

Laisser entendre que la santé de la procréation comprend un droit à l'avortement, c'est violer expressément les termes de la CIPD, défier, bien souvent, les normes morales et juridiques des communautés locales, et diviser les efforts visant à répondre aux véritables besoins des mères et des enfants.

En conclusion, le Saint-Siège est convaincu que tout effort visant à satisfaire les besoins globaux des populations suppose que l'on tienne compte des besoins sociaux, culturels et spirituels de tous et que l'on respecte la norme internationale fixée par la CIPD, qui demande le respect total des lois nationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 47/4 de l'Assemblée générale en date du 16 octobre 1992, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation internationale pour les migrations.

M^{me} Muedin (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : L'un des plans les plus importants sur lesquels la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a apporté une contribution en 1994 est l'élaboration, sous la forme de son Programme d'action, du texte de consensus international le plus complet de son époque sur les migrations. Les chapitres IX et X du Programme

d'action examinent de près, en effet, les questions liées aux migrations tant internes qu'internationales. À bien des égards, le Programme a servi de catalyseur aux discussions et aux actions importantes sur les migrations qui ont suivi à l'échelle mondiale.

Si notre appréhension collective des liens entre migrations et développement est devenue, depuis 1994, plus élaborée et davantage fondée sur l'analyse des faits, comme l'a démontré l'an dernier le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, il est clair que les principes et les objectifs énoncés dans le Programme d'action s'agissant des migrations demeurent absolument fondamentaux dans les efforts déployés aujourd'hui aux fins du développement durable.

Au début des années 90, on estimait à 154 millions le nombre de migrants internationaux. Aujourd'hui, ce chiffre est de 232 millions et devrait continuer de croître encore dans un avenir prévisible. De nos jours, les mouvements migratoires sont considérablement plus complexes que dans les années 90, en raison tant du nombre considérable de migrants provenant d'un rayon toujours plus large de régions du monde, mais aussi de la plus grande diversité de leurs origines économiques, sociales et culturelles. Aujourd'hui, les migrations tant internationales qu'internes sont l'un des quatre grands phénomènes démographiques qui figurent au premier plan des débats préalables au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 qui sera annoncé l'an prochain.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), principale organisation intergouvernementale chargée des migrations dans le monde, appuie pleinement les conclusions du rapport de la Commission de la population et du développement (E/2014/25-E/CN.9/2014/7) (. Ce dernier reconnaît que les migrations ont gagné en volume, en portée, en complexité et en incidence depuis l'adoption du Programme d'action. Il reconnaît aussi l'importance du lien entre migrations et développement et affirme qu'il incombe aux États de défendre et de protéger les droits fondamentaux de tous les migrants. L'OIM appuie également l'appel qui y est lancé à tous les États pour qu'ils défendent et protègent efficacement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, et pour qu'ils traitent la question des migrations internationales par la voie de la coopération et du dialogue au plan international, régional ou bilatéral.

Les objectifs du Programme d'action relatifs aux migrations ont pris une dimension et une urgence nouvelles aujourd'hui et nous fournissent des enseignements précieux dans le cadre de notre transition vers le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, les objectifs d'intégration sociale et économique des migrants, d'élimination des pratiques discriminatoires et de protection contre le racisme, de prévention de la traite et de l'exploitation des migrants ainsi que de fourniture de services sanitaires, éducatifs et sociaux suffisants aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont autant de moyens importants aux fins de la réalisation de l'une des cibles du développement durable, à savoir : faciliter des migrations ordonnées, régulières et responsables dans de bonnes conditions de sécurité.

L'OIM collabore avec ses partenaires, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, les 18 organismes partenaires du Groupe mondial sur la migration et les représentants de la société civile, à la définition d'indicateurs concrets permettant de mesurer et de suivre le potentiel des migrations en termes de développement et de veiller à ce que les droits fondamentaux des migrants, des personnes déplacées et des réfugiés, dont leurs droits au travail, soient pleinement exercés. Cela nous aidera à garantir l'universalité du nouveau programme de développement et à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

En conclusion, les migrations sont inévitables pour des raisons démographiques, économiques et environnementales. Les migrations sont nécessaires pour répondre à la demande de main-d'œuvre, veiller à ce que les compétences requises soient disponibles et maintenir le dynamisme des économies et des sociétés. Et les migrations sont souhaitables, pour les migrants comme pour les populations qui les accueillent, lorsqu'elles sont gérées avec humanité et équité, comme voie d'épanouissement du potentiel humain. Nous espérons que la contribution importante apportée par la CIPD à ce débat continuera d'encourager le dialogue et l'action sur ces questions en 2014 et au-delà.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale en date du 1^{er} novembre 1950, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes.

M. Al-Amri (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Ligue des États arabes à l'occasion de cette importante session extraordinaire sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014. Cette session représente une occasion idéale de renouveler le soutien politique apporté à l'adoption de toutes les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme d'action de la CIPD et de s'engager de nouveau à fournir l'appui nécessaire à la promotion des questions de population et de développement au niveau international.

Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance que le secrétariat général de la Ligue des États arabes accorde aux questions relatives à la population dans le monde arabe et à leur traitement, à tous les niveaux, à commencer par les réunions et consultations nationales que nous avons tenues et la réunion de haut niveau d'aujourd'hui. Nous avons toujours été désireux de participer à toutes les activités organisées dans le cadre de la CIPD, et ce depuis ses débuts et le premier examen quinquennal. Compte tenu des circonstances critiques et des défis majeurs auxquels doit faire face la région arabe, il est d'une importance vitale que nous instaurions la paix et éliminions la violence sous toutes ses formes. Nous ne devons ménager aucun effort pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Dans ce contexte, nous saluons les efforts que déploient inlassablement les États arabes pour promouvoir les possibilités de développement, relever les défis démographiques, poursuivre les travaux afin de rehausser le niveau d'éducation et la qualité de la santé, le niveau de vie et les droits fondamentaux de tous, faire progresser les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, et combler les inégalités sociales, de manière à assurer la protection totale du citoyen.

La Ligue des États arabes s'efforce toujours d'inscrire projets de développement et questions démographiques à l'ordre du jour des sommets arabes et des réunions ministérielles spécialisées de tous types, ainsi que des réunions annuelles des responsables de comités et conseils nationaux dans le domaine de la population dans le monde arabe, aux fins d'approfondir les partenariats et d'échanger des données d'expérience entre les pays arabes. Je me dois de mentionner la Conférence arabe de haut niveau sur la population et le développement organisée au Caire en 2013 par le secrétariat général de la Ligue des États arabes, en

coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, qui a été un événement important pour la définition des priorités et l'examen des défis dans ce domaine, dans la transparence et dans un dialogue constructif. La Déclaration du Caire de 2013, qui a été promulguée à l'issue de cette Conférence et adoptée à l'unanimité par les États arabes, constitue le document arabe qui exprime notre engagement à l'égard de la réalisation des objectifs de la CIPD au-delà de 2014, des OMD et des objectifs du développement durable pour l'après-2015. C'est pourquoi nous avons demandé que la CIPD inscrive à sa quarante-septième session la Déclaration du Caire comme document officiel de l'Assemblée générale.

Promouvoir la vision arabe des priorités démographiques et de développement est le fondement de notre partenariat durable, qui doit permettre l'élaboration de politiques démographiques arabes transparentes. Nous tenons à souligner ici le partenariat

existant entre la Ligue des États arabes et le Fonds des Nations Unies pour la population aux niveaux international, national et régional, qui vise à réaliser les objectifs démographiques parallèlement aux objectifs du Millénaire pour le développement, et à assurer le suivi de tous les progrès en ce sens dans le cadre des nombreuses réunions organisées depuis 1998.

En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements pour tous les efforts qui sont déployés en vue de la réalisation des objectifs démographiques et de développement convenus auxquels nous œuvrons collectivement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 13 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.